

**L'hon. M. Balcer:** Le montant est affecté à toutes les catégories de dépenses. Les dépenses des chemins de fer ont augmenté, de façon générale, et les frais d'exploitation se sont accrues récemment. Voilà à quoi je pensais en parlant des besoins généraux des chemins de fer, et c'est pour répondre à ces besoins que le gouvernement a décidé d'accorder ce montant.

(Le crédit est adopté.)

Commission maritime canadienne.

592. Subventions de capitaux pour la construction de navires marchands et de bateaux de pêche en conformité du règlement établi par le gouverneur en conseil, \$10,000,000.

**L'hon. M. Chevrier:** Comme les députés le savent, ce crédit a trait à la politique des subventions que le ministre a annoncée à la Chambre, de même qu'aux règlements qui ont été distribués. Comme ces règlements ont été distribués, je voudrais savoir combien de propriétaires de bateaux, de constructeurs de bateaux, ont signé des contrats aux termes des règlements qui ont été distribués par le ministre et aux termes des règlements provisoires qui ont été annoncés par le ministre le 7 juillet.

**L'hon. M. Balcer:** A l'heure actuelle, monsieur le président, nous avons au delà de 100 demandes et la Commission maritime canadienne les étudie. Cinq navires sont actuellement en construction aux termes des nouveaux règlements. La réponse des constructeurs de bateaux, des propriétaires actuels et futurs de bateaux, a été exceptionnelle et j'ai bien confiance que les nouveaux règlements permettront la construction d'un bon nombre de bateaux.

**L'hon. M. Chevrier:** Sur les centaines de demandes qui ont été faites, cinq contrats ont été signés pour la construction de navires, ai-je raison?

**L'hon. M. Balcer:** La construction de cinq bateaux est commencée aux termes des règlements.

**L'hon. M. Chevrier:** Cela veut dire que cinq navires sont en construction?

**L'hon. M. Balcer:** Aux termes des règlements, cinq navires sont actuellement en construction. Ces contrats sont à l'étude et nous avons bien confiance. La marche du programme est très satisfaisante et répond à notre attente.

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur le président, dans la déclaration que le ministre a faite à la Chambre et durant la discussion qui a suivi, il a été dit que ce programme était avantageux non seulement aux constructeurs canadiens de bateaux, c'est-à-dire aux chantiers maritimes canadiens, mais aux exploi-

tants canadiens de navires. Le ministre a ajouté que cela finirait par aider la marine marchande du Canada. Le programme annoncé par le ministre—et j'en ai le texte en main—visait à aider non seulement la construction de navires, comme je l'ai dit, mais la marine marchande du Canada.

Le ministre peut-il nous dire en vertu de quelle partie des règlements ou du programme qu'il a annoncé les exploitants d'océaniques canadiens peuvent s'attendre à des avantages? Selon moi, la mesure viendra en aide aux chantiers maritimes du Canada en leur accordant une subvention de 40 p. 100, de même qu'une autre tranche de 33½ p. 100, pour une période de trois ans, sous forme de dépréciation. Mais comment cette politique peut-elle être avantageuse pour les exploitants de navires hauturiers.

**M. Benidickson:** Pour les exploitants canadiens surtout.

**L'hon. M. Balcer:** Tout d'abord, monsieur l'Orateur, nous ne versons pas à l'heure actuelle de subventions pour l'exploitation des navires, mais il ne fait pas de doute que les nouveaux règlements aideront les propriétaires de navires: ils pourront bénéficier de la subvention de 40 p. 100 lorsqu'ils voudront faire construire un navire au Canada. Cette subvention de 40 p. 100 mettra les navires construits au Canada sur un pied de concurrence avec ceux qu'on construit dans les chantiers maritimes des pays étrangers.

**L'hon. M. Chevrier:** Lorsque le ministre a déclaré que le règlement et que le programme aideraient les exploitants de navires hauturiers, a-t-il bien voulu dire que la subvention les aiderait à la construction, et non à l'exploitation des navires? Les exploitants de navires hauturiers sont fort désireux de savoir, j'en suis sûr, s'ils vont bénéficier de la mise en œuvre de ce programme, comme c'est le cas pour les constructeurs de navires.

**L'hon. M. Balcer:** Monsieur le président, il s'est produit quelque chose de très intéressant ces dernières semaines. Certains Canadiens se sont mis en rapport avec la Commission maritime canadienne...

**L'hon. M. Chevrier:** Je vais être obligé de vous passer un haut-parleur pour pouvoir vous entendre.

**L'hon. M. Balcer:** ... au sujet de la construction des navires, sur les Grands lacs, qui pourront naviguer dans les eaux des Grands lacs et en haute mer. Il y aura, je pense, de très intéressants progrès dans ce domaine. Bien entendu, les règlements ne visent pas à accorder une subvention à l'exploitation, mais à aider les propriétaires canadiens à faire

[M. Benidickson.]